

La Validation des Acquis de l'Expérience est la possibilité de faire reconnaître ses compétences acquises au fil de l'expérience professionnelle et personnelle afin d'obtenir une certification. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au répertoire national des qualifications professionnelles (RNCP).

PUBLIC CONCERNE / NOMBRE

La VAE est un droit inscrit dans le code du travail et de l'éducation. C'est un droit individuel ouvert à tous :

- Salariés (CDD, CDI, intérimaires...)
- Travailleurs indépendants
- Demandeurs d'emploi
- Conjoint collaborateurs
- Bénévoles
- Agents publics
- ...

Quels que soient l'âge, la nationalité, son statut et son niveau de formation.

PREREQUIS

Justifier au moins d'un an d'expérience (professionnelle, sociale ou bénévole) en France ou à l'étranger, en rapport avec la certification visée (diplôme, certification de qualification professionnelle, titre) inscrite au RNCP.

Avoir déposé le livret 1 au Ministère correspondant au diplôme professionnel visé et avoir reçu la recevabilité de celui-ci.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Prendre tous les renseignements correspondant à votre statut sur le site <https://www.vae.gouv.fr>
- Contacter le Point Relais Conseil de votre secteur (ciblé sur le site précédent) qui va vous accompagner pour la constitution de votre demande. L'accord de recevabilité est obtenu après passage au Point Relais Conseil. Un conseiller VAE étudiera au cas par cas la modalité de financement possible (Région, via un OPCO, par le Compte Personnel Formation, ou en autofinancement). Le candidat construit son dossier VAE en s'appuyant sur le référentiel de la certification. Il explicite les connaissances, compétences et aptitudes acquises en y détaillant son ou ses expérience(s) (voir sur <https://parcours-metier.normandie.fr/vae-les-points-relais-conseil>).
- Contacter l'INBP qui va pouvoir vous suivre et vous apporter une aide méthodologique dans l'écriture du dossier et vous préparer à la présentation orale du dossier.
- Lors de la soutenance, selon la certification vous serez mis en situation professionnelle devant un jury ou vous lui présenterez votre dossier. Dans les deux cas, le jury s'entretiendra avec vous et prendra une décision de validation totale, partielle ou d'un refus de validation. L'ensemble de la démarche dure entre huit et douze mois (de la définition du projet jusqu'aux preuves de validation devant le jury).
- La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation. Entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela vous demande une réelle implication et de la motivation pour relever ce challenge.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap



OBJECTIFS

- Obtenir un diplôme ou un titre professionnel ou un bloc de compétences
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Dynamiser sa carrière
- Obtenir une reconnaissance officielle de son expérience professionnelle
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- S'adapter aux exigences du marché de l'emploi
- Accroître son employabilité et sécuriser son parcours professionnel
- Développer la confiance en soi.

CONTENU

L'accompagnement se déroule en plusieurs phases de la façon suivante :

Phase 1 : Elaboration du dossier sur 6 mois (14 à 18 heures)

Phase 2 : Préparation d'entretien du jury (3 heures)

Phase 3 : Entretien post-jury (1 heure 30 - Facultatif)

Phase 1 : Elaboration du dossier

Phases 1.1 et 1.2 (2 heures) :

Expliquer les attendus du dossier de validation.

Décoder le référentiel professionnel du diplôme demandé avec le candidat.

Phases 1.3 et 1.4 (de 8 à 12 heures) :

Aider le candidat à partir d'un entretien individuel à choisir les tâches et activités à décrire afin de mettre en évidence au vu des emplois occupés et des activités professionnelles, les compétences, aptitudes et connaissances acquises.

Conseiller à la rédaction du dossier, suivi, élaboration, précisions demandées, relecture.

Phase 2 : Elaboration du dossier (de 4 à 6 heures) :

Préparer le candidat à l'entretien avec le jury : expliquer les objectifs de l'entretien, entraînement oral.

Préparation organisée 2 mois précédant le passage en jury.

Phase 3 : Entretien post-jury pour les candidats (2 heures) :

Effectuer un bilan avec le candidat dans les 2 mois qui suivent la réception de la notification du jury.

Interpréter la décision du jury et analyser les préconisations du jury afin de préparer l'évaluation complémentaire.

Construire un plan d'action afin d'atteindre la totalité de la certification dans les 5 ans réglementaires.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cette prestation s'organise sous forme d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels en présentiel et/ou à distance. De plus, le candidat bénéficie d'un suivi individualisé.

Cette prestation peut être complétée par une formation professionnelle ou une période de mise en situation en milieu professionnel en entreprise.

COMPETENCES / CAPACITES PROFESSIONNELLES VISEES

- Repérer les éléments de compétences acquis par le travail, la formation ou l'expérience professionnelle, au regard du référentiel du diplôme visé.
- Analyse de pratiques professionnelles

DUREE ET DELAI D'ACCES

De 14 heures (Demandeurs d'emploi) à 24 heures (Salariés) maximum, réparties sur 6 à 12 mois à compter de la date du premier entretien et jusqu'à la date de présentation du dossier devant le jury. Un accompagnement post jury peut être envisagé.

L'accompagnement démarre sous 2 semaines après vérification des prérequis.

LIEU(X)

INBP : 150 boulevard de l'Europe – BP 1032 – 76171 Rouen Cedex 1

COUTS PAR PARTICIPANT

- La région peut prendre en charge les frais liés à l'accompagnement, dans la limite de 20 heures (voir conditions de prise en charge auprès de votre référent Pole Emploi), pour les demandeurs d'emploi. Le compte personnel de formation peut être activé pour financer son parcours sur le site www.moncompteformation.gouv.fr
- Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous adresser à l'INBP pour une étude de financement suivant votre situation et établir un devis personnalisé de l'accompagnement.

MODALITES D'EVALUATION

Différentes étapes :

- Livret 1 : recevabilité (dans un point relais conseil)
- Livret 2 : dossier à présenter pour la validation du diplôme visé
- Préparation à une soutenance orale

La validation par le jury :

Le dossier de VAE est examiné par un jury, composé de 5 à 6 membres comptant au moins 2 professionnels habilités et d'enseignants ou formateurs, avant l'entretien. Le candidat est reçu pour un entretien d'une à plusieurs heures pour :

- Présentation de son dossier professionnel,
- Une mise en situation professionnelle,
- Un entretien final.

Au terme de l'entretien, le jury délibère et décide d'accorder totalement, partiellement ou pas du tout la certification. La décision du jury est souveraine. La décision sera notifiée par écrit au candidat.

Après une validation partielle ou un échec, le candidat peut retourner au Point Relais Conseil VAE pour étudier la suite de son parcours de validation en fonction des éventuelles préconisations faites par le jury.

Les parties de certification obtenues par la VAE sont acquises définitivement. Elles permettent des dispenses d'épreuve si le règlement du certificateur prévoit des équivalences totales ou partielles.

Ce nouvel entretien lui permet de mettre en place un parcours (nouvelle expérience, formation, orientation) pour valider le ou les module(s) manquant(s) et obtenir la totalité de la certification visée ou retravailler son parcours en cas d'échec.

RESPONSABLE DE L'ACTION / CONTACT

Alain DECOUFLET, Secrétaire Général :
Tél. : 02 35 58 17 77- Email : bal@inbp.com

INDICATEURS DE RESULTATS

Année	
Nombre de candidats en début d'accompagnement	
Nombre de candidats en fin d'accompagnement	
Causes d'abandon	
Taux de réussite	%
Taux de réussite partielle	%
Taux de satisfaction	%

LIENS UTILES :

VAE : <http://www.vae.gouv.fr>
<https://francevae.fr>